



DECISION N° 06-2026

OBJET : Travaux d'étanchéité du local TGBT

Le Président du Syndicat Mixte Jean-Henri FABRE,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Délibération n°2021-12 du Comité syndical du 16 décembre 2021 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures,

Vu la Délibération n°2025-004 du Comité syndical du 25 février 2025 portant renouvellement de l'adhésion au groupement de commande du Département,

Considérant les problématiques d'étanchéité sur local du Tableau Général de Basse Tension (TGBT),

DECIDE

De retenir l'entreprise DELBES SAS pour réaliser les travaux d'étanchéité du local TGTB du centre Micropolis.

Le montant du devis s'élève à 7 802,28 € HT soit 9 362,74 € TTC.

A Rodez, le 27 avril 2026

Le Président,

Jean-Luc CALMELLY